



Mont-Joli, le 26 février 2018

Madame Marie-Pierre Guénette
Directrice des ressources humaines
C. S. des Monts-et-Marées
93, avenue du Parc
Amqui G5H 2L8

Objet : Consultation relative à une modification du calendrier scolaire 17-18

Madame,

En réponse à la consultation que vous nous avez fait parvenir concernant une éventuelle modification du calendrier scolaire, les membres du SERM ont été consultés sur deux propositions, advenant l'obligation de modifier les calendriers scolaires 17-18 :

- transformer la journée pédagogique fixe prévue le 27 avril en journée de classe
- OU
- annuler une journée pédagogique flottante réservée pour les écoles.

À forte majorité, le personnel enseignant s'est prononcé en faveur de l'option 1 à savoir transformer, le cas échéant, la journée pédagogique du 27 avril en journée de classe. Nous vous recommandons donc de retenir cette option.

Advenant le cas où vous ne retiendriez pas notre recommandation, nous vous demandons de en fournir le motif tel que le prévoit la clause 4-1.03 de la convention collective.

Recevez, madame Guénette, mes salutations cordiales.

191, rue Doucet
Mont-Joli (Québec)
G5H 1R8
(418) 775-4335
(877) 629-2520
Télécopieur :
(418) 775-9037

c. c. déléguées et délégués des écoles

Martine M. Cliche
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ



Commission scolaire
des Monts-et-Marées

REÇU LE

1 2 FEV. 2018

SERM - CSQ

COPIE

Amqui, le 12 février 2018

Madame Martine M. Cliche
Présidente SERM

Objet : Consultation en vertu de la clause 8-4.02 E) de l'entente locale en
formation générale des jeunes

Madame,

Selon l'article ci-haut mentionné, la commission scolaire doit consulter la partie syndicale sur toute modification à apporter au calendrier scolaire après son adoption au conseil des commissaires.

Considérant que la commission anticipe des suspensions de cours pour cause d'intempérie;

Considérant que la commission scolaire entend respecter le régime pédagogique quant au nombre minimum de journées de classe à offrir en formation générale des jeunes soit 180 jours de classe et non, son équivalent;

Considérant que le calendrier scolaire prévoit des journées pédagogiques fixes et flottantes;

Considérant que l'état actuel de la banque de journées flottantes réservées à d'éventuelles intempéries est de 2 jours pour la majorité des écoles de la Vallée et de seulement 1 jour pour la majorité des écoles de la Matanie;

La commission scolaire vous consulte sur son intention de modifier le calendrier scolaire 2017-2018 tel que proposé ci-dessous :

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Centre de services Matane : 530, av. St-Jérôme, Matane (Qc) G4W 3B5 Tél. : (418) 566-2500, poste 6034 - Téléc. : (418) 566-2550
 Centre de services Amqui : 93, av. du Parc, Amqui (Qc) G5J 2L8 Tél. : (418) 629-6200, poste 6034 - Téléc. : (418) 629-6262



Commission scolaire
des Monts-et-Marées

Advenant que le nombre de journées d'intempérie ou autres événements empêchant la tenue des classes dépasse, pour l'ensemble des écoles, le nombre prévu au calendrier scolaire :

✦ La Commission pourrait annoncer, au plus tard le 16 avril 2018, la tenue de cours le 27 avril 2018.

Par le fait même, le jour cycle repris sera celui qui correspond à la dernière journée de suspension des cours, autant au primaire qu'au secondaire.

Malgré la proposition ci-haut, nous serions ouverts à examiner la possibilité de maintenir l'arrêt fixe cité précédemment moyennant le retrait d'un arrêt pédagogique flottant dans l'ensemble des établissements.

Tel que le prévoit la convention collective, nous aimerions recevoir votre avis au plus tard le 20 février 2018 à 16h.

Veillez, Madame, agréer nos meilleures salutations.

Marie-Pierre Guenette
Directrice au service des ressources humaines
Commission scolaire des Monts-et-Marées

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Centre de services Matane : 530, av. St-Jérôme, Matane (Qc) G4W 3B5 Tél. : (418) 566-2500, poste 6034 - Téléc. : (418) 566-2550
 Centre de services Amqui : 93, av. du Parc, Amqui (Qc) G5J 2L8 Tél. : (418) 629-6200, poste 6034 - Téléc. : (418) 629-6262